

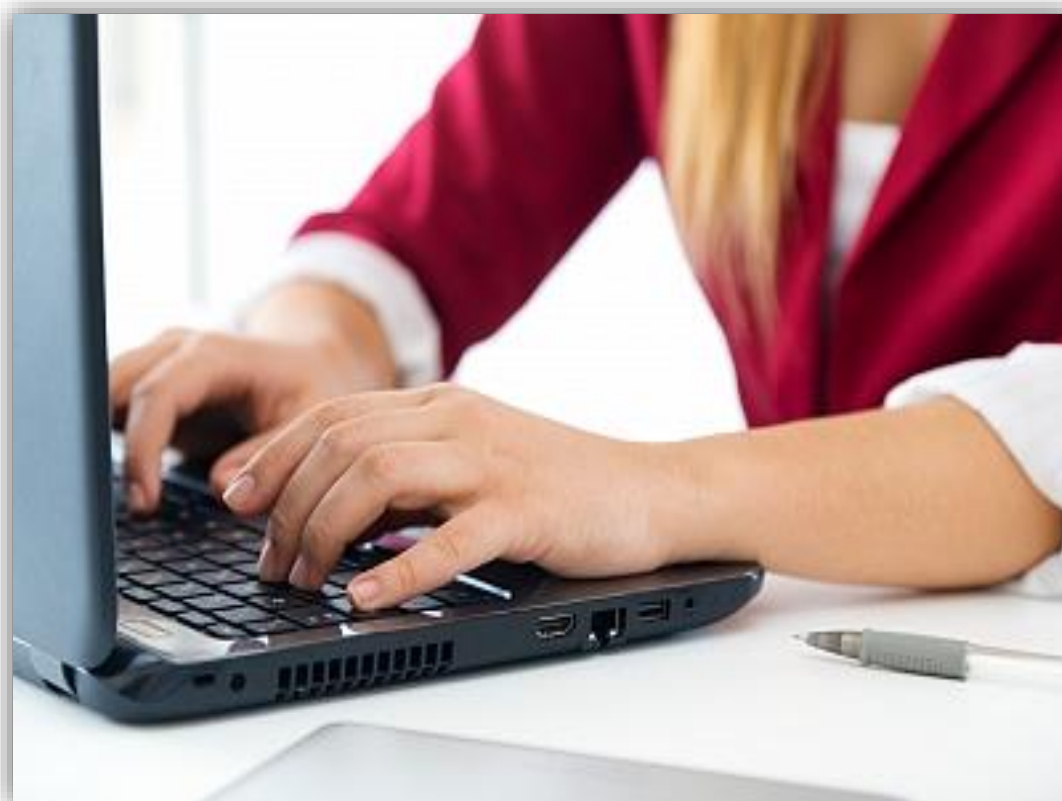
Lors d'une navigation sur internet, il peut arriver que nous tombions sur un site ou des propos illégaux que nous pouvons signaler à tout moment !

Définition

De nos jours, la toile regorge de contenus violents qui ne respectent pas la loi en vigueur.

Il est important de savoir que nous avons la possibilité de faire un signalement à la gendarmerie ou à la police, directement via internet. Il peut s'agir d'un site qui véhicule des idées dangereuses pour la vie d'autrui ou qui porte atteinte à la dignité, de photos, de vidéos ou de messages violents. Voici la marche à suivre au cas où vous auriez besoin de faire un signalement....

Comment signaler un site illégal ?



- # Préventions enfants et adolescents
- # Conférences adultes et adolescents
- # Médiation pour les jeunes

CriminoNET
Pour la sécurité des enfants, des citoyens et des entreprises

■ VIOLENCE ■ CYBERCRIMINALITE

Conférences
Préventions
Formations
Conseils

Informer, c'est déjà protéger !

www.criminonet.com
infos@criminonet.com

© S.Bréger - CriminoNET / © Oilly "Touchpad" - Fotolia



Que peut-on signaler ?

Sur internet, **vous pouvez signaler tout contenu relatif à une activité en ligne** comme :

- ✓ **Un site constituant une infraction à la loi française** (pédophilie, apologies dangereuses, haine raciale, homophobie, terrorisme, violence à l'encontre de personnes ou d'animaux...)
- ✓ **Des vidéos** mettant en scène des contenus illégaux
- ✓ **Des photos** portant atteinte à la dignité d'autrui
- ✓ **Des messages violents** diffusés sur des blogs ou des réseaux sociaux
- ✓ **Un internaute** malveillant agissant sous pseudonyme

Ces contenus peuvent être signalés à partir du moment où

ils sont accessibles au public. Lors du signalement en ligne, il ne faut pas hésiter à **donner le maximum d'informations dans les commentaires** qui permettront aux enquêteurs de connaître la problématique dans son intégralité.

A qui faire un signalement ?

Le site **PHAROS** qui **regroupe des enquêteurs spécialisés dans les contenus en ligne qui constituent une infraction**. Ces contenus peuvent être basés en France ou à l'étranger.

Déroulement de l'enquête

Lorsque le lien d'un site web et le pseudo d'un internaute sont signalés à PHAROS, **le contenu est d'abord analysé** et si ce dernier constitue bien une infraction, il est **transféré au service compétent**.

Les liens menant vers **des sites étrangers seront transmis à Interpol** ou aux services d'enquêtes du pays en question.

Il est inutile d'indiquer aux autres internautes de faire le même signalement en masse. Cela ne ferait que ralentir l'enquête. Le premier signalement d'un même site suffit à traiter la demande.

Le signalement **peut être fait de façon anonyme**, mais si les besoins de l'enquête le requièrent, les

enquêteurs qui gèrent le dossier peuvent identifier les coordonnées de la personne qui signale.

Attention : si vous êtes victime d'une infraction commise via internet comme une escroquerie, des propos injurieux ou diffamatoires, et que vous souhaitez obtenir une réparation, **vous devez porter plainte directement au commissariat**.

Adresses utiles

Plateforme PHAROS – Signalements de sites illégaux ou d'internautes malveillants - [Cliquez ici](#)

Signal Spam – Signaler du spam pour identifier les spammeurs – [Cliquez ici](#)

Point de contact – Site de signalements (tout contenu préjudiciable, choquant et violent) – [Cliquez ici](#)

Nous contacter pour une médiation ou une prévention

CriminoNET
25 Rue Lantiez
75017 PARIS

infos@criminonet.com
www.criminonet.com